

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
11 novembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *fec*  
INITIALES DU PRÉSIDENT *JM*

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration, séance extraordinaire** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel, le lundi **11 novembre 2024** à compter de **18 h 30**.

**PRÉSENCE** :

Membres parents : René Villeneuve Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mélanie Saumure, Mireille Régimbald

Membres de la communauté : Micheline Marcotte-Boucher, Marc Pérusse, Gilles Morisset, Katherine Sarrazin

**ABSENCE** : Sara Duguay, Marie-France Joanisse et Paul Loyer

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Madame Manon Dufour, Directrice générale, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, M. Pierre Girard, directeur général adjoint et Madame Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C448-1124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**PAROLE AU PUBLIC**

N/A

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
11 novembre 2024**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C449-1124 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES  
RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 16 décembre 2024 à 18 h 30.

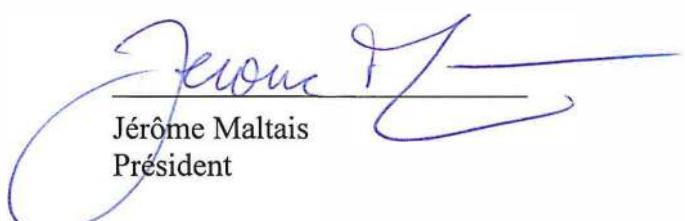
**C450-1124 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais de mettre fin à la séance. Il est 20 h.

Adopté à l'unanimité



Frédéric Poulin  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président